

Alcool : tolérance zéro pour les jeunes conducteurs

La ministre Jacqueline Galant présente quinze mesures ce mardi pour renforcer la sécurité routière

La ministre fédérale de la Mobilité, Jacqueline Galant, veut mieux accompagner les automobilistes pendant leurs premières années de conduite, le temps qu'ils acquièrent une maturité suffisante au volant. Elle souhaite également un meilleur suivi de l'historique des infractions via le permis de conduire.

Chaque jour, deux personnes perdent la vie sur la route. En 2011, l'objectif ambitieux, mais réalisable, avait été fixé de réduire de moitié le nombre de tués d'ici 2020. Quatre ans plus tard, force est de constater que le but ne sera pas atteint si l'on maintient le cap actuel. Pire, la tendance indique une hausse de 50% des jeunes conducteurs positifs à l'alcool (notre article en page 3). Pour relancer la dynamique et surtout éviter que la situation ne s'aggrave, la ministre fédérale de la Mobilité, Jacqueline Galant, présente ce mardi un train de quinze mesures dans le cadre des États généraux de la sécurité routière. Ces actions s'articulent autour de cinq thèmes : le code de la route, le risque de se faire contrôler, la récurrence, la technologie et l'analyse d'accidents. Jacqueline Galant détaille, en primeur pour Sudpresse,

l'un de ses chevaux de bataille.

MOINS DE TROIS ANS

La tolérance zéro en matière d'alcool sera appliquée pour les conducteurs ayant leur permis depuis moins de trois ans. Concrètement, ils ne pourront pas avoir plus de 0,2 gr d'alcool par litre de sang, contre 0,5 actuellement. Ce seuil technique a été choisi car, en dessous, quelques bonbons alcoolisés suffisent à être déclaré positif. Ce taux est déjà d'application pour les conducteurs professionnels.

Concrètement, 0,2 signifie ne pas boire, même un demi-verre de bière. « Je suis convaincue qu'inverser la courbe des résultats dramatiques sur nos routes ne pourra se faire qu'en rassemblant nos engagements en faveur d'une route plus sûre, en responsabilisant les usagers et en agissant au niveau des autorités », souligne Jacqueline Galant qui insiste l'aspect pédagogique de sa mesure.

Elle espère qu'une nouvelle génération de conducteurs va se constituer ainsi. Ayant fait une croix sur l'alcool pendant trois ans, ils pourraient continuer à se comporter ainsi par la suite. C'est en fait

un signal envoyé à l'ensemble des automobilistes.

UN AN DE PLUS

Pour l'instant, les jeunes conducteurs sont punis plus lourdement s'ils dépassent le taux d'alcoolémie autorisé (lire ci-dessous). La ministre n'a pas encore fixé les modalités exactes des sanctions lorsque le seuil sera abaissé à 0,2 gr. « Il faudra adapter la loi, ce qui devrait prendre entre quatre et six mois », précise Axelle Pollet, la porte-parole de la ministre Galant. Mais une chose est déjà assurée : la période de sévérité accrue va passer de deux à trois ans après l'obtention du permis. Cet allongement s'explique par le fait que les jeunes conduisent très peu au début de leur carrière d'automobiliste car ils n'ont souvent pas de voiture personnelle. Grâce à cette année supplémentaire, ils auront donc plus d'expérience.

Une autre des mesures envisagées par la ministre de la Mobilité porte sur le permis de conduire qui doit désormais être renouvelé tous les dix ans. L'idée est d'utiliser cette obligation pour avoir une meilleure vue sur l'historique des infractions et des condamnations du titulaire. ●

YANNICK HALLET

Discrimination ?

Jeune conducteur, quelle galère !

Jusqu'à présent, le taux d'alcool admis pour les jeunes conducteurs est donc le même que celui des autres conducteurs. Ça va changer. Mais déjà, il existe une autre différence entre les jeunes conducteurs et les autres. En cas d'infraction, la sanction qui attend le jeune

est bien plus sévère.

Ainsi, là où le conducteur « chevronné » s'en tirera avec une simple amende, voire avec un retrait temporaire de permis, le jeune (moins de deux ans de pratique) va devoir repasser ses permis théoriques et pratiques. Il est donc reparti

pour un tour complet... avec le coût que cela engendre.

PAS DE PITIÉ

Autre différence, que certains qualifieraient de discrimination envers les jeunes : les infractions en matière de vitesse. Là aussi, le code est sans pitié pour les jeunes conducteurs.

En cas d'infraction grave, c'est aussi le retrait du permis qui est prononcé, avec obligation de repasser les permis théorique et pratique. Lourd aussi, d'un point de vue financier.

Mais la principale discrimination dont souffrent les jeunes (et souvent leurs parents), c'est en matière d'assurances. Une enquête que nous avons menée dans ces colonnes avait montré que certaines compa-

gnies proposaient sciemment des taux dissuasifs, jusqu'à quatre fois plus chers que pour un adulte « bon risque ». Certains n'hésitent d'ailleurs pas à répondre à des clients en quête de renseignements : « Allez voir chez Ethias ». Du pur cynisme doublé d'un sens commercial assez particulier.

Mais il est un fait que l'on assiste à une vraie discrimination en matière d'assurances auto.

Et il ne s'agit pas d'essayer de tromper les assureurs en faisant prendre le contrat par un adulte. Il n'est pas interdit de le faire, mais c'est le conducteur principal qu'il faut déclarer. Et dès qu'il s'agit d'un jeune, la prime augmente très fortement. Argument des assureurs : le risque avec les jeunes est plus important. Une réalité statistique qui leur coûte cher. ●

B.J.

Les jeunes conducteurs boivent plus qu'avant

Plus 50 % en trois ans ! Ce matin, l'IBSR révélera une statistique que nous vous communiquons en exclusivité. Entre 2012, date de la précédente étude, et 2015, le nombre de jeunes de moins de 25 ans conduisant sous influence de l'alcool a considérablement augmenté. En 2012, ils étaient 1,7 % à conduire avec au moins 0,5 gramme par litre de sang. Dont près de la moitié avec 0,8 gr/l. En 2015, on est passé à 2,5 % des moins de 25 ans contrôlés positifs. C'est moins que les autres catégories d'âge (à l'exception des 55 ans et plus, encore moins nombreux) mais c'est inquiétant. Ces mesures d'alcoolémie ne sont pas réalisées durant les périodes les plus à risques (le soir, le week-end) mais à n'importe quel moment de la journée, n'importe où dans le pays. Elles sont donc un reflet exact du comportement des Belges en matière d'alcool au vo-

lant. Il est assez effrayant de constater, comme le fait remarquer Benoît Godart, porte-parole de l'IBSR, que même en pleine journée de semaine, 3 % des conducteurs belges roulent sous influence de l'alcool.

DANGEREUX

Le problème, c'est que les jeunes imbibés sont plus dangereux au volant que les conducteurs plus âgés. Alors que chez un plus de 55 ans, le fait de boire au volant multiplie par 1,5 le risque d'accident, ce même risque est multiplié par 8 chez les 18-25 ans. « Un jeune doit être beaucoup plus attentif pour anticiper et percevoir les risques », explique M. Godart. « Un taux d'alcoolémie plus important est beaucoup plus dangereux chez un jeune. Il y a certaines capacités de conduite qu'il n'a pas encore acquises. » Exemple : un jeune qui a bu a plus de mal à conserver une trajectoire. En cas de fort vent latéral, par exemple, le risque de sor-

tie de route est beaucoup plus important. Et on ne parle même pas des réflexes atténués et de la tentation de rouler plus vite.

Faut-il donc refaire des campagnes de prévention ? « Oui, il faut à nouveau enfoncer le clou », dit M. Godart. « C'est peut-être un reflet de notre société. Avec le phénomène de binge drinking (le fait de boire beaucoup d'alcool en un temps très court, NDIR), les jeunes sont plus rapidement à 0,5. »

Le porte-parole de l'Institut belge pour la sécurité routière tempère : « Tout n'est pas noir. Les jeunes sont quand même moins représentés que les autres. » Mais il précise : « Il faut continuer aussi la répression. Notamment les nuits de semaine et les week-ends. Il faut aussi dire qu'aujourd'hui, le risque d'être contrôlé pour l'alcool est bien plus important qu'avant. »

Un jeune prévenu en vaut deux... ●

BENOÎT JACQUEMART

Un taux plus bas chez nos voisins européens

Au niveau européen, il n'y a aucune harmonisation en matière de taux d'alcool admis au volant. Ni pour les jeunes, ni pour les conducteurs chevronnés. On constate donc de grandes disparités mais souvent, le taux admis pour les jeunes conducteurs est beaucoup plus faible, voire égal à zéro.

Commençons par nos voisins immédiats. En France, il est de 0,2 gr/litre de sang pour les novices (0,5 pour les autres). Aux Pays-Bas, c'est pareil : 0,2 pour les jeunes (jusqu'à 5 ans de conduite), 0,5 pour les autres. Au Luxembourg, mêmes chiffres. En Allemagne, par contre, c'est 0 gramme pour les jeunes,

contre 0,5 pour les autres.

LE CLUB DES 0

Ils sont d'ailleurs plusieurs pays à appliquer le « taux zéro » alcool pour les jeunes conducteurs : Bulgarie, Croatie, République Tchèque (valable pour tout le monde), Hongrie, Italie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie (0 pour tout le

monde), Slovaquie.

Certains pays appliquent déjà le 0,2 gr/litre, comme projeté chez nous (la Suisse et l'Autriche appliquent un taux de 0,1 pour les jeunes). C'est le cas de Chypre, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Suède. On le voit, ce taux est très répandu en Eu-

rope. On pourrait ajouter l'Espagne avec son 0,3 gr/litre.

Et puis il y a le Danemark, seul pays qui est toujours à 0,5 comme la Belgique aujourd'hui. Et enfin, ceux qui sont à 0,8 gr/l, pour tous les conducteurs, jeunes ou pas : Grande-Bretagne, Malte, Liechtenstein. ●

B.J.